



## Liquidation et priorité de réembauchage.

Par **xav80**, le **06/01/2016** à **19:00**

Bonsoir et recevez tous mes vœux de bonheur pour l'année 2016.

Je suis licencié depuis ce jour, j'ai accepté le CSP...

La société qui m'employait est en liquidation judiciaire avec cessation d'activité depuis 2 mois...aucun repreneur ne s'est manifesté.

Question qui , à priori, me semble un peu stupide mais je tente:

Est ce pertinent de demander la priorité de ré-embauchage alors que la société est en liquidation?

En sachant qu'une autre entreprise différente de cette dernière est en activité dans les mêmes locaux?

merci beaucoup par avance  
cordialement,

Par **P.M.**, le **06/01/2016** à **19:19**

Bonjour,

Le contrat de travail sera rompu au terme du délai de réflexion pour le CSP...

La priorité de réembauchage ne pourrait s'appliquer qu'en cas de reprise totale ou partielle même ultérieure mais pas pour une autre entreprise qui ne fait qu'exercer dans les mêmes locaux...

Cela ne vous coûte pas grand chose de notifier par lettre recommandée avec AR envoyée au liquidateur judiciaire que vous voudriez en bénéficier le cas échéant...

Par **xav80**, le **06/01/2016** à **19:29**

merci pour votre réponse, le CSP commence demain ....je suis salarié protégé et cela a demandé un peu plus de temps.

Que dois je comprendre lorsque vous écrivez , je cite "...que vous voudriez en bénéficier le cas échéant"

L'entreprise peut être cédée en période de liquidation?

édit: pardonnez moi...votre réponse est très clair concernant la possibilité d'une reprise ultérieure.....

merci beaucoup,  
cordialement,